

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le vote du budget primitif 2018 de la Ville aura lieu le 22 mars prochain, il est probable que certains montants, en dépenses et en recettes soient susceptibles d'évoluer.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit être présenté au Conseil Municipal dans un délai de deux mois qui précède le vote du budget primitif. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

A. Les perspectives économiques pour 2018

a- Contexte International

L'économie mondiale semble sortir de la crise. La croissance devrait se situer à 3.6% en 2018 selon les prévisions du FMI.

Trois facteurs en sont la cause :

- La Chine qui met en œuvre tous les leviers de la politique économique pour maintenir sa croissance à 7%.
- Les banques centrales, qui jouent un rôle dans la confiance du système économique mondial depuis qu'elles ont évité le « Krach Financier » de 2008
- Le libre-échange qui conclut des accords bilatéraux tel que le projet d'alliance euro-asiatique qui devrait permettre une reprise du commerce mondial en libéralisant les échanges eurasiatiques.

b- La zone Euro

Dans le cadre du Pacte Budgétaire Européen la France s'était engagée à passer sous le seuil de 3% de déficit en 2017 ce qu'elle n'a pas pu tenir. Avec l'Espagne ce sont les deux seuls pays de la zone euros encore sous le coup d'une « procédure de déficit excessif ». De fait, le gouvernement s'est engagé à faire des économies drastiques (baisse des APL, suppression des

contrats aidés,) en 2018 qui devront se poursuivre en 2019 ce qui pourrait conduire la France à un déficit de 2.9%.

c- Contexte National

Selon L'INSEE :

- La croissance 2017 s'établirait à 1.9%, il envisage le maintien en 2018 ce qui n'aura qu'un faible effet sur la baisse du taux de chômage qui est de 9.7% de la population active au troisième trimestre 2017.
- L'inflation prévue en 2018 serait de 1.2% ce qui aura pour conséquence l'augmentation des prix à la consommation. Le pouvoir d'achat des français sera en baisse les trois premiers trimestres et augmentera pour 80% de foyers en fin d'année compte tenu de la réduction de la taxe d'habitation programmée par le gouvernement.

Le niveau d'endettement du pays constaté à la fin du deuxième trimestre 2017 est de 2 231.7 Md€.

La dette publique en 2017 atteindrait 99.2% du Produit Intérieur Brut (PIB)

B. Le cadre fixé par la loi de finances 2018

La loi de Finances prévoit la réforme de la Taxe d'Habitation, elle instaure dès 2018 un dégrèvement progressif de la Taxe programmé sur 3 années et sous condition de ressources. Les ménages remplissant ces conditions bénéficieront d'un abattement de 30% de leur cotisation de TH en 2018, puis 65% en 2019 avec pour objectif d'atteindre les 100% en 2020.

Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près les communes. La méthode reste à ce jour inconnue.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stabilisée par rapport à 2017 mais cela ne signifie pas pour autant que chaque

commune percevra en 2018 un montant de dotation identique à celui de 2017 sachant qu'un calcul est refait chaque année sur les bases des critères légaux.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) devrait quant à elle subir une légère augmentation dans une proportion de 4%.

A partir de 2018, la revalorisation du coefficient des valeurs locatives sera effectuée automatiquement annuellement en fonction du dernier taux d'inflation constaté entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (article 50 undecies de la loi de finances 2017 et article 1518 du CGI). En cas de déflation aucune dévalorisation des bases ne sera effectuée, le coefficient sera maintenu à 1.

II. CONTEXTE INTERCOMMUNAL

L'impact budgétaire et financier de l'intercommunalité sur le budget communal

La Communauté d'Agglomération "Val Parisis", regroupe 15 communes atteignant les 271.758 habitants.

L'attribution de compensation versée à la ville par la Communauté d'Agglomération Val Parisis au titre de l'année 2017 était de **6 082 742 €**.

Au fur et à mesure des transferts de compétences effectués en cours d'exercice, l'attribution de compensation est diminuée du coût des compétences transférées validée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables (CLECT).

Les charges actuellement transférées sont les suivantes :

VILLE DE FRANCONVILLE

| | | |
|--|-----------------------|---------------------------|
| Montant de l'Attribution de Compensation Init | 8 660 039,00 € | |
| | | |
| Montant des charges transférées | | Année de transfert |
| Transport | 220 174,00 € | 2013 |
| Gestion aires d'accueil des gens du voyage | 16 667,00 € | 2013 |
| Création et aménagement des ADGV | 10 298,00 € | 2013 |
| Lutte anti-grafittis | 30 344,00 € | 2013 |
| Buttes du Parisis | 23 049,00 € | 2013 |
| Voiries | 69 268,00 € | 2015 |
| ZAE | 50 287,00 € | 2015 |
| Eclairage Public | 818 951,00 € | 2015 |
| CSU | 462 687,00 € | 2015 |
| Emploi | 31 237,00 € | 2016 |
| Mission Locale | 63 229,00 € | 2016 |
| Prévention spécialisée | 37 289,00 € | 2016 |
| Maison de la Justice | 10 970,00 € | 2016 |
| Médiathèque | 732 847,00 € | 2017 |
| Assainissement | 514 839,00 € | 2017 |
| TOTAL | 3 092 136,00 € | |
| | | |
| Attribution de compensation prévisionnelle 2018 | 5 567 903,00 € | |

Le montant de l'attribution de la compensation prévisionnel 2018 s'élèvera, après déduction des charges transférées à **5 567 903 €**.

La ville percevra en 2018 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Elle s'élèvera à **646 550 €** contre 681.684,97 € en 2017. En effet, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) de la Communauté d'Agglomération Val Parisis indique que l'enveloppe budgétaire globale dédiée à la DSC sera diminuée de 5% au titre de 2018. Les critères de répartition restent inchangés comme suit:

- La population pour 50%
- Le potentiel financier pour 20%
- Le revenu moyen par habitant pour 10%
- Le nombre de logements sociaux pour 20%

III. LES PRIORITES BUDGETAIRES 2018 DE LA COMMUNE

Malgré les inquiétudes induites par les décisions gouvernementales :

- Réforme de la Taxe d'Habitation programmée sur 3 ans
- Diminution des contrats aidés...

contribuant à maintenir les collectivités dans un paysage morose, la Municipalité affirme sa volonté d'offrir à ses administrés, des services diversifiés de qualité, la sécurité et la préservation d'un cadre de vie agréable, tout en maîtrisant la gestion de son budget.

A. Le budget de fonctionnement

Il s'élèvera à 52.58 M€ en 2018 contre 50,1 M€ en 2017.

Le résultat de fonctionnement 2017 s'élèvera à 9.05 M€. Ce résultat est le reflet d'une gestion accomplie et du résultat du budget d'assainissement dont a bénéficié la commune dans le cadre du transfert de la compétence à la communauté d'agglomération Val Parisis le 1^{er} novembre 2017.

La reprise anticipée au budget 2018 sera répartie comme suit :

- Compte 002 : 4 555 477.17 €
- Compte 1068: 4 500 000 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élèvera à 4.73 M€.

1) Les Dotations de l'Etat

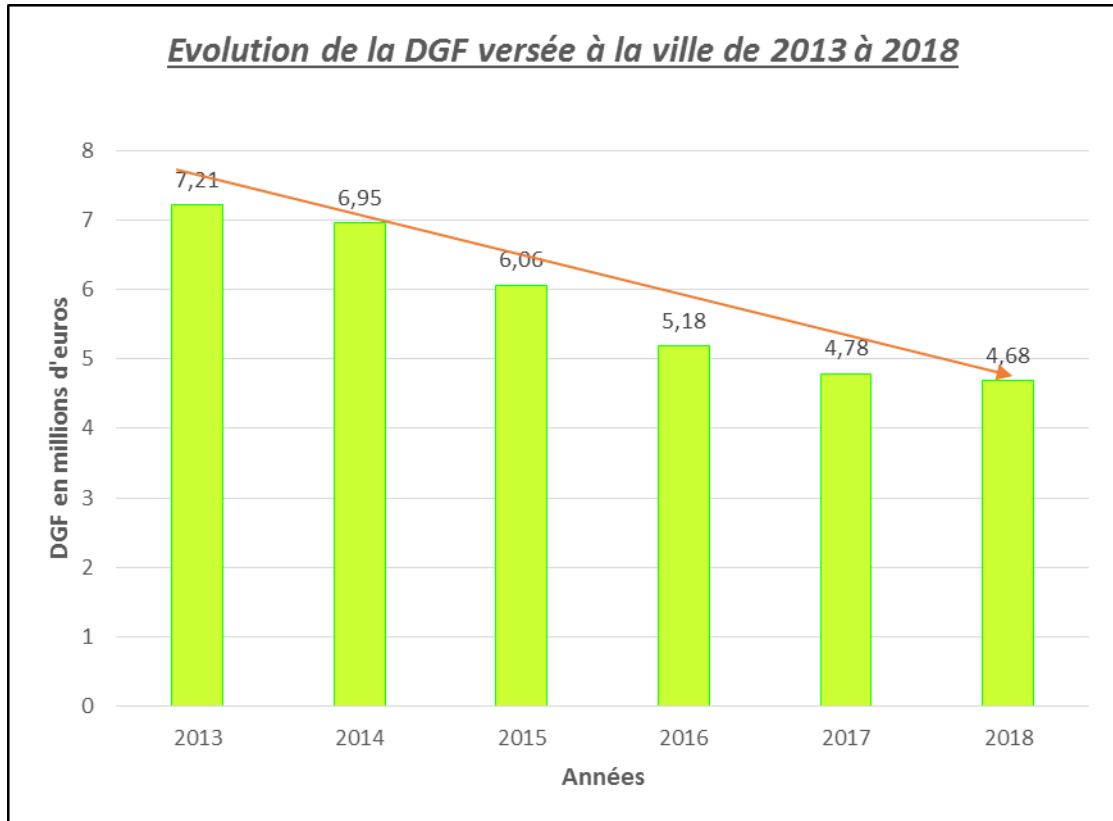
En 4 ans, l'Etat aura réduit de 2 424 079 € la DGF de la Commune soit :

- 262 530€ en 2014
- 883 243€ en 2015
- 886 328€ en 2016
- 391 978€ en 2017

La loi de finances prévoit une stabilité de la DGF en 2018 pour certaines communes et une diminution pour d'autres. Par mesure

VILLE DE FRANCONVILLE

de précaution et n'ayant aucun élément de calcul prévisionnel, il a été décidé de considérer l'inscription de crédit à la baisse soit 4.68 M€.



Les montants des autres dotations inscrits au BP 2018 seront ainsi fixés :

- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 1 087 270 €
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) 592.011 €

En cours d'année un réajustement du budget sera effectué en fonction des sommes qui seront notifiées après le vote du budget.

2) La fiscalité locale

Pour 2018, la commune maintiendra les taux 2017 qui s'établiront comme suit :

| | |
|------------------------------|----------|
| Taxe d'habitation | 17.25 % |
| Taxe sur le foncier bâti | 18.10 % |
| Taxe sur le foncier non bâti | 125.43 % |

Les feuilles d'impôts des franconvillois seront par ailleurs allégées en 2018 avec la suppression de la contribution dédiée au SIARE dans la colonne « syndicat de communes » des feuilles d'imposition de la taxe d'habitation et taxe foncière.

En effet, le budget d'assainissement de la commune ayant été transféré au 1^{er} novembre 2017 à la Communauté d'Agglomération Val Parisis, cette part fiscale devait être maintenue dans les feuilles d'impôt du contribuable franconvillois avec administrativement parlant un circuit comptable différent. N'ayant plus la compétence assainissement, la municipalité a décidé de ne plus faire supporter cet impôt à ses administrés mais d'en assumer intégralement la charge à hauteur de 500 000 €

3) Les services offerts à la population

La municipalité s'est toujours donnée comme axe prioritaire l'enfance. De la petite enfance à l'adolescence.

- Le secteur de la petite-enfance

La municipalité met tout en œuvre pour satisfaire la demande. Elle diversifie ses modes d'accueils pour permettre aux familles d'y trouver le meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Elle compte à ce jour deux structures multi-accueils collectives et familiales, une halte-garderie et un jardin d'éveil.

En janvier 2017, la commune s'est engagée dans la réservation de 40 berceaux à la crèche privée « Bout'choux », un an après, elle réitère en réservant 20 berceaux supplémentaires à la crèche privée « Les p'tites Graines » ouverture en janvier 2018.

A ce jour, la ville compte une capacité de 297 places à laquelle il faut ajouter les 584 places potentielles assurées par les assistantes maternelles indépendantes.

- Le secteur scolaire

VILLE DE FRANCONVILLE

La rentrée scolaire 2017/2018 a accueilli 121 nouveaux élèves, ce qui a permis l'ouverture de deux classes supplémentaires en élémentaire.

Le programme « Numérique à l'école » dans lequel s'est inscrit depuis 2011 la municipalité se poursuit, il s'étend à ce jour aux classes de maternelles. Fin 2017 la commune a investi dans l'achat de 3 nouvelles classes mobiles (tablettes).

Les études réalisées démontrent que l'apprentissage des élèves bénéficiant de cette technologie procure des résultats scolaires très positifs.

○ Le secteur de la jeunesse

- Face au franc succès qu'a remporté le festival culture manga en 2017 soit 1 500 visiteurs en une journée, cette manifestation est encore à l'honneur cette année, proposant un voyage culturel au pays du soleil-levant à travers des spectacles, des concerts, des expositions et la découverte des traditions japonaises.

- En février un séjour de ski est organisé

- A l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes, une journée interculturelle sera organisée au sein du quartier Montédour avec la participation du conseil citoyen et de l'association Aiguillage pour permettre aux habitants de différents quartiers de partager leur culture à travers la musique, la cuisine, les costumes traditionnels....

- Un été à Franconville s'installera du 07 juillet au 09 août 2018, durant cette période, différentes animations ludiques, sportives et récréatives seront proposées.

○ Le secteur sportif

Les actions engagées les années précédentes sont maintenues :

- Stages sportifs gratuits durant les petites vacances scolaires
- Le Multisports gratuit pour les enfants de 6 à 11 ans

Les nouveautés 2018 :

- Mise en ligne des réservations et du paiement des activités proposées au Centre sportif et de Loisirs (CSL)
- Création d'un mur d'escalade au gymnase de l'Europe, cette activité est très peu développée dans le département du Val d'Oise. Au-delà de la pratique pouvant être faite par le biais d'association, elle sera également proposée dans les écoles.

○ Le secteur de la sécurité

Depuis le début de l'année 2017, la ville dispose de 20 agents de police et de 6 ASVP dont un agent cynophile.

Franconville a vu son service se professionnaliser ces trois dernières années. Afin de mieux lutter contre l'insécurité routière et notamment les rodéos sauvages effectués par les quads et motocross, la municipalité a décidé de déployer sur la commune une brigade motocycliste.

Ses premiers résultats sont convaincants, depuis le mois de mai ce n'est pas moins de 20 engins motorisés qui ont été placés en fourrière.

Ce dispositif sera maintenu en 2018.

Depuis 2016, la police municipale est armée, ce qui impose le respect d'une réglementation très stricte et notamment celle de la formation et de l'entraînement au maniement des armes.

Un moniteur a rejoint l'équipe permettant la formation armement en intra.

Le rapport d'activités permet de constater la présence et l'efficacité sur l'espace public des agents garants de la sécurité et la quiétude de la population franconvilloise.

VILLE DE FRANCONVILLE

| indicateurs | 2015 | 2016 | 2017 | % |
|---------------------------|-------|------|-------|-----------|
| INTERVENTIONS | 2689 | 3652 | 3230 | -11 ,55 % |
| INTERPELLATIONS | 35 | 116 | 206 | + 77,58 % |
| FOURRIERES | 196 | 292 | 347 | + 18 ,83% |
| PROCEDURES JUDICIAIRES | 148 | 309 | 473 | + 53,07% |
| PROCES VERBAUX | 11884 | 8167 | 18556 | +127 ,20% |

4) Le soutien au secteur associatif

Consciente du rôle fondamental des associations dans le lien social, la commune de Franconville s'est toujours engagée à être présente à leurs côtés. C'est plus d'une centaine d'associations qu'elle aide tous les ans en octroyant des subventions, en mettant à disposition locaux et matériel et ce malgré les contraintes financières actuelles.

En 2018 l'enveloppe totale des subventions aux associations s'élèvera à **1.067 951 €**

5) Les dépenses de personnel

La gestion de la masse salariale et l'optimisation des ressources humaines sont des enjeux stratégiques dans un contexte budgétaire contraint.

La crispation économique exacerbe cette situation. Mais la masse salariale doit être également vue comme un vecteur de croissance et de valeur et de permettre de répondre aux transferts des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales.

1. L'ensemble des leviers mis en œuvre en 2017 conduit à une économie significative de la masse salariale

En 2017, la masse salariale a été contenue malgré toutes les augmentations prévues à l'échelle nationale par le gouvernement (Transfert prime-point, augmentation du point d'indice de 0.6%, PPCR, augmentation du SMIC). En effet, en 2017 la masse salariale représente **27 636 295,26 € soit 61.86% du budget de fonctionnement réalisé.**

L'activation des différents leviers des ressources humaines et des phénomènes exogènes permettent la maîtrise la masse salariale de les cas suivants :

- Lorsqu'un poste est vacant, une réflexion est systématiquement menée sur les process et sur l'organisation interne en lien avec le comité technique. Cela permet d'aboutir à plusieurs scénarii ; le recrutement peut être évité, il doit se faire de manière partielle, une mutualisation peut se mettre en place ou bien le recrutement est indispensable,
- Des agents momentanément indisponibles Ne sont pas systématiquement remplacés (maladie, congé maternité...),
- Les créations de poste sont freinées,

Les dépenses 2017 ont été également marquées par l'organisation des élections présidentielles et législatives sollicitant des agents dans les bureaux de vote. La rémunération a représenté près de 70 000€ sur la masse salariale.

Le temps de travail moyen de la collectivité respecte la réglementation annuelle du temps de travail

Il est nécessaire de rappeler l'organisation du temps de travail de la collectivité :

- Les agents de la collectivité travaillent 1607h/ an.

- Ils disposent de jours de congés annuels d'une durée égale à 5 fois le nombre de jours travaillés par semaine (22.5 jours pour 4.5 jours travaillés par semaine, par exemple)
- Des jours de récupération du temps de travail (RTT) peuvent être attribués en cas de dépassement de la durée horaire légale annuelle de travail (>1607h). Ainsi, depuis une délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014, le nombre de jours RTT attribués annuellement est de 17 jours RTT par an pour 37h45 hebdomadaires et de 12 jours RTT par an pour 37 heures hebdomadaires.

2. Des rémunérations sous surveillance RH

Les recrutements effectués depuis 2017 se font en cohérence avec les rémunérations perçues par les candidats sur leur poste et par comparaison avec les rémunérations des agents de la collectivité occupant des emplois de niveaux comparables. A compétences égales, un candidat demandant une rémunération moins élevée sera toujours privilégié dans un souci de maîtrise de la masse salariale. De plus, une attention est portée pour que la rémunération d'un candidat nouvellement embauché soit toujours moins élevée que la rémunération d'un agent quittant le poste (effet de Noria). Cependant, la compétence détenue par le nouvel arrivant est une priorité dans les choix arrêtés.

Les dispositions du décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale prévoient un examen périodique des rémunérations des contractuels. De la même manière que pour les agents titulaires, ces demandes sont revues avec attention, en cohérence avec l'ensemble des rémunérations des métiers similaires et en cohérence avec l'enveloppe budgétaire. Cet examen est prévu de manière globale en lien avec l'entretien professionnel et avec les chefs de services concernés.

Dans le cadre de la mise en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) des groupes de travail ont participé au printemps à la mise en œuvre de ce nouveau système de rémunération. Il s'agit d'un nouvel outil indemnitaire de référence qui remplacera la plupart des primes et indemnités existant dans la fonction publique et à Franconville. Il permettra de valoriser les compétences, de simplifier et d'homogénéiser la rémunération des agents de la collectivité.

Ces groupes de travail représentatifs des différents métiers et catégories d'agents de la collectivité (cat A, B, C) ont déterminé les critères d'attribution du RIFSEEP ainsi que les différents groupes de fonctions dans lesquels les postes de la collectivité ont été répartis. Présenté en comité technique le 14 novembre 2017, il a été délibéré le 21 novembre 2017 en Conseil municipal, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018.

3. Vers une égalité femmes-hommes

La politique des ressources humaines de la ville tend à lutter contre toute forme de discrimination.

En ce qui concerne la parité femmes/hommes, la collectivité est fortement représentée par les femmes puisqu'elles représentent 68,97 % des effectifs des agents municipaux (moyenne nationale de la part des femmes dans la FPT : 77.5% en 2014) :

- 80% des postes de direction (DGA/DST/DGS) sont occupés par des femmes
- 60% des postes à responsabilité (direction, chef de service et adjoints) sont occupés par des femmes.

Ainsi, la représentation du nombre de femmes dans les emplois d'encadrement est proche de la représentativité des femmes au sein de la collectivité.

Cette année, la part des femmes qui pouvaient bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne était de 58.7%. Il est à noter que 56.4% des avancements de grade qui se sont

concrétisées (sur présentation des chefs de services et après avis de la CAP) l'ont été pour les femmes.

Il n'existe pas non plus de disparités majeures entre la rémunération des femmes et des hommes à postes équivalents.

On peut donc conclure que dans l'ensemble, la collectivité respecte l'égalité femme/homme. Nonobstant la répartition du temps de travail et la volonté municipale d'ouvrir la mairie tous les jours pour répondre au plus près aux besoins des administrés, il est à noter qu'une partie des services de la ville est fermée le mercredi après-midi. Cette organisation facilite l'équilibre vie privée-vie professionnelle pour les agents chargés de famille.

4. Des dépenses de personnel 2018 contraintes par les décisions politiques nationales et locales

Le budget 2018 a été construit avec la volonté de poursuivre les efforts de maîtrise salariale malgré les augmentations à prévoir. Certaines présentent un caractère obligatoire en s'imposant à la collectivité et d'autres, très limitées, sont propres aux décisions municipales.

Les dépenses en 2018 seront liées aux :

- Augmentation du Smic au 01/01/18,
- Glissement, vieillesse, technicité (GVT)
- Promotions et avancements de grade
- Recrutements à prévoir surtout sur le domaine de la sécurité.

Par ailleurs, des économies prévisibles ont également été prises en compte :

- Mise en place du jour de carence pour chaque arrêt de travail à partir du 1^{er} janvier 2018 (issu de la loi de finance) (en 2013 l'économie était de 30 000€)

VILLE DE FRANCONVILLE

- Les départs prévisibles sur 2018 (retraites, fins de contrats...)
- Fin des emplois aidés

Il est à noter que le changement de régime indemnitaire s'opère sans augmentation de l'enveloppe allouée.

Enfin, au regard des différents éléments ci-dessus, la part de la masse salariale proposé au budget primitif 2018 représente **28 174 545 €**.

B. Le budget d'investissement

La section d'investissement s'élèvera à **17.79 € millions d'euros** contre **14,42 millions** en 2017. Les dépenses d'équipement (comprenant les restes à réaliser) devraient atteindre **13,45 millions d'euros** contre **10,68 millions** en 2017.

1) Les principaux postes de dépenses

En 2018, la ville entreprend de nouvelles opérations et poursuit les chantiers engagés sur 2017.

| | |
|---|-------------|
| Extension et restructuration de la maternelle Jules Ferry | 2 750 000 € |
| Extension et Réhabilitation de la maternelle 1 de la Fontaine Bertin | 972 054 € |
| Sécurisation des Ecoles | 104 800 € |
| Gros travaux d'entretien du patrimoine existant et aménagement (équipements sportifs, centre culturel, bâtiments administratifs...) | 3 494 492 € |
| Travaux de voirie rue du Plessis Bouchard | 750 000 € |
| Divers travaux d'entretien et de sécurité sur la voirie | 356 838 € |
| Création de places de stationnement rue de Paris | 40 000 € |
| Création d'un parking rue Albert Camus | 280 000 € |
| Achat d'horodateurs | 40 000 € |

2) Les recettes

Les ressources propres

- **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** s'élèvera en 2018 à 240 000€. *Cette recette est calculée en fonction d'un taux forfaitaire fixé à 16,404% appliqué sur le montant TTC des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2016.*
- **Taxe d'aménagement** : 1 230 000 € dont 952 705€ de la taxe d'aménagement majorée ayant pris effet le au 1^{er} janvier 2017
- **Amortissements** : 970 285 €
- **Produit de cessions immobilières** : 4 350 000€
- **Virement** de la section de fonctionnement : 4.73 M€.
- **Affectation** du résultat de fonctionnement 2017:4 500 000€. (1068)

Les ressources externes

Elles se composent essentiellement des:

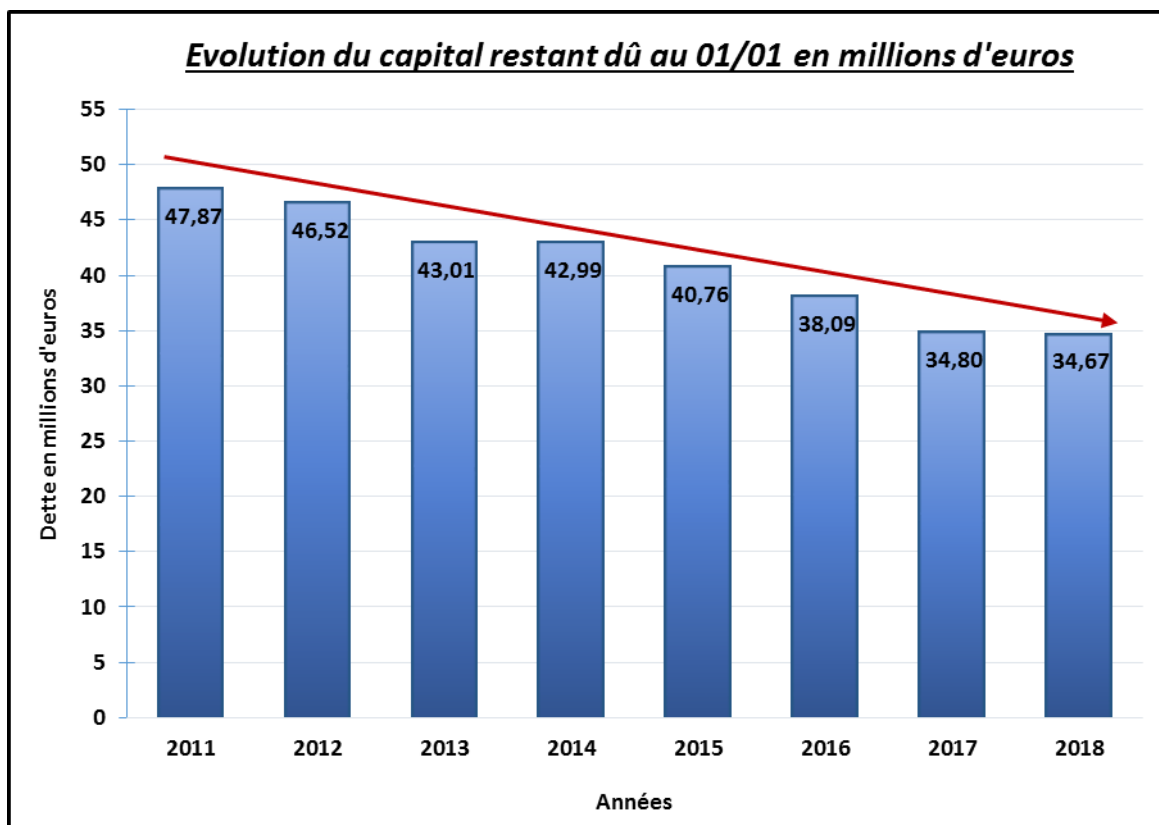
- Amendes de police : 90 000€
- Subventions d'investissement (Etat, Région Département..) : 638 673 €

A noter : Pour financer ses dépenses d'investissement, la ville ne prévoit aucun recours à l'emprunt en 2018. Elle s'appuiera sur ses propres ressources.

IV. LA DETTE DE LA VILLE

Depuis 2011, l'encours de la dette ne cesse de décroître. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 34,67 millions d'euros contre 34,80 millions d'euros au 1^{er} janvier 2017.

VILLE DE FRANCONVILLE



En 2018, les remboursements des annuités de la dette diminuent par rapport à 2017.

Le montant des dépenses de remboursement de capital sera en 2018 de l'ordre de 3,60 M d'euros contre 3.68 M d'euros en 2017. Quant aux intérêts, ils diminueront de 161 356€ par rapport à 2017.

En 2018, la municipalité fait le choix de financer ses dépenses d'investissement par ses fonds propres. La ville n'aura donc pas recours à l'emprunt en 2018.

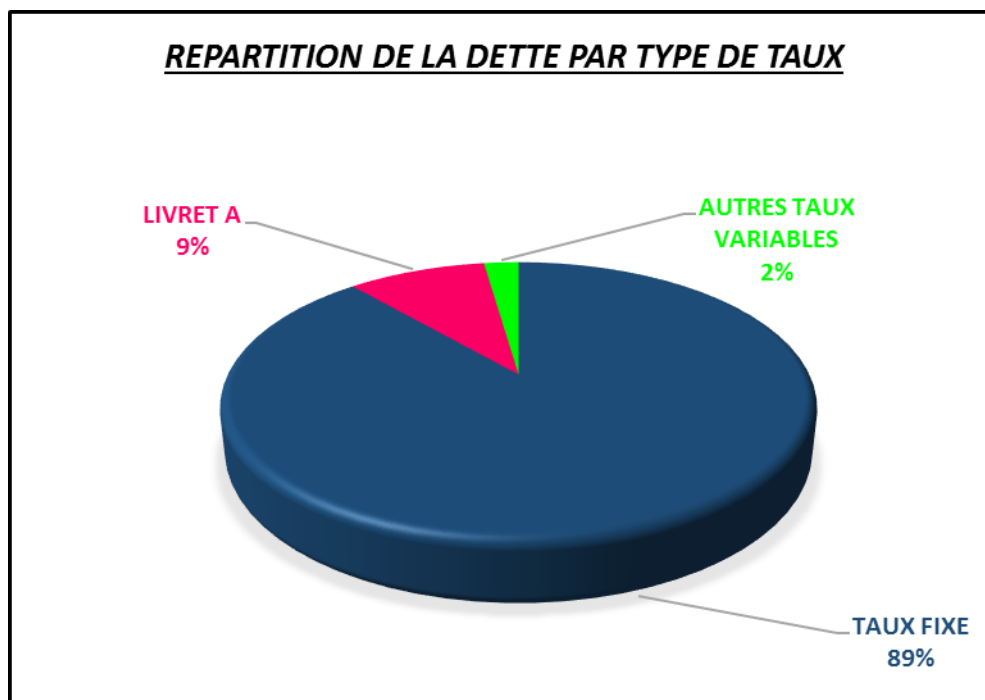
Il convient de rappeler que la dette de la ville de Franconville est saine et donc exemptée d'emprunts toxiques. Tous les emprunts sont des produits non structurés.

La dette de la ville est constituée de :

- 89% d'emprunts à taux fixes ou préfixes,
- 9% d'emprunt indexés sur livret A

VILLE DE FRANCONVILLE

- 2% d'emprunt à taux « à barrière » indexé sur l'EURIBOR (moyennes des taux directeurs de 43 banques européennes).



V. PROGRAMMATION FUTURE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Extension et restructuration de l'école René Watrelot
- Construction d'un nouveau centre de loisirs primaire
- Divers travaux sur les équipements sportifs (gymnases, CSL, piscine...).
- Gros travaux d'entretien du patrimoine existant
- Aménagement de la voirie en faveur des transports et des liaisons douces.
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite (ADAP).